

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 18 janvier 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Présents : 30 Absent : 1 Pouvoirs : 6 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0  <b>N° CC 09/2018</b>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le <b>18 janvier à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation</b> : 11 janvier 2018</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Messieurs André BOUCHET donne son pouvoir à Daniel BARRIL, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard REVILLON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS.</p> <p><b>Absents</b> : Pascal COULLOUX, Grégoire LAFEVERGES représenté par Serge JOURNAL, Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Bruno PENASA représenté par Orlando DOMINGUES.</p> <p>Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : Tarifs de location des anneaux, Port de Gallatin**

Vu l'Article 4-1-1 des statuts de la CCUR : « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,  
Vu la circulaire préfectorale du 02 novembre 2016, il est rappelé que la Loi NOTRe supprime la notion d'intérêt communautaire associée à l'exercice de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».  
Vu la circulaire préfectorale du 20 décembre 2016 qui précise le contenu et les conséquences du transfert des « zones d'activité portuaires ». Les ports de plaisance qui impliquent une activité économique de location d'emplacements portuaires doivent être rattachés à la notion de zone d'activités portuaire et à ce titre, sont concernées par l'obligation de transfert aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017.  
Vu la délibération de la Commune de Seyssel - Haute Savoie du 14 décembre 2017 ayant pour objet de fixer les tarifs de location des anneaux du port Gallatin il est proposé de reconduire les mêmes tarifs par la CCUR pour l'année 2018 comme suit : à l'année : 199 €, au mois : 59 €, à la semaine : 30 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs de location des anneaux du port Gallatin comme suit :
- à l'année : 199 €,
  - au mois : 59 €,
  - à la semaine : 30 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2018

Reçu en préfecture le 27/01/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200070852-20180118-CC\_09\_2018-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*